



RENCONTRE AVEC FRANCIS AZAM, SALARIÉ, MEMBRE DU BUREAU DE LA CHAMBRE DEPUIS 2007

L'ENJEU DU SCRUTIN POUR LES SALARIÉS

Du 7 au 30 janvier, se déroulent les élections pour renouveler les représentants à la Chambre d'Agriculture.

Mais au fait, qu'est-ce qu'une Chambre d'Agriculture ? Qui sont ses représentants ? Quelle place y est faite aux salariés ? En d'autres termes qu'est-ce qui peut nous motiver à renvoyer notre bulletin de vote ?

Nous avons posé ces questions à Francis Azam, ancien salarié de la MSA, aujourd'hui retraité, qui a été durant 6 ans membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et y a représenté l'ensemble des salariés.

TOUT D'ABORD QU'EST-CE QU'UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

C'est un **organisme consulaire**, au même titre que la Chambre des métiers ou de la Chambre de commerce.

4

C'est donc une **assemblée, élue** tous les 6 ans, qui représente l'ensemble du monde agricole.

Son rôle est de mettre en oeuvre sur le terrain **des actions de développement**, de vulgarisation et d'appui technique auprès de l'ensemble des entreprises agricoles.

Elle est aussi l'instance **représentant la profession agricole** auprès des collectivités locales ou des pouvoirs publics.

Par ses représentants, chefs d'entreprise et salariés, elle décide et met en oeuvre des **orientations départementales** pour l'ensemble du monde agricole.

LA CHAMBRE, C'EST DES HOMMES OU UN BÂTIMENT ?...

La Chambre, c'est d'abord une **assemblée élue**. Pour mettre en oeuvre ses actions, elle dispose de **salariés**, au service

de cette structure et de **bâtiments**, à Rodez ou dans des antennes situées dans les six principales régions géographiques qui partagent l'Aveyron.

QUI EST CONCERNÉ PAR LES ÉLECTIONS DE JANVIER 2013 ?

Tous les chefs d'entreprise et salariés des structures déclarées à la MSA sont concernés. Les exploitations agricoles d'une part mais aussi tous ceux, paysagistes, forestiers, pisciculteurs, dans les scieries ou centres équestres... qui cotisent à la MSA. Le contrat de travail des salariés devait, au moment de la constitution des listes courir jusqu'au delà du 31 janvier 2013

Tous les six ans, chacun est reconvoqué devant les urnes et désormais l'élection se déroule par correspondance.

COMMENT FONCTIONNE UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

L'ensemble des 45 membres se retrouve en « **session** » deux fois par an. C'est un peu l'équivalent d'une Assemblée Générale. La session valide le budget et les orientations générales.

Un « **Bureau** », d'une dizaine de personnes, est élu en son sein. Il se réunit chaque mois et prend les décisions. **Historiquement, en Aveyron, il y a toujours eu un salarié au Bureau de la Chambre.**

« Chambre » ou « Maison » de l'Agriculture ?

La Maison de l'Agriculture à Rodez regroupe les services de la Chambre d'Agriculture mais aussi de nombreux organismes agricoles, qui pour des raisons de commodité, travaillent ensemble dans les mêmes locaux, chacun ayant son autonomie politique et budgétaire.

Le plus Ancien bâtiment (dit A), où se trouve l'ASAVPA, se trouve à côté de l'Amphithéâtre ; le plus récent, (dit B ou «Maison Bleue») se trouve face au futur Musée Soulage.



QUE VEUT-ON DIRE PAR « COLLÈGES » ?

Les membres de la Chambre appartiennent à différentes catégories nommées « **collèges** ».

Le plus important numériquement est le collège des **chefs d'exploitation** qui dispose de 21 sièges. Les « **anciens exploitants** » ont également 2 sièges. Sont aussi ajoutés par la session des « **membres associés** » sans droit de vote.

Les **salariés** sont répartis en deux collèges, les salariés de la **production agricole** qui disposent de 4 sièges et les salariés des organismes et services ou « **Groupements agricoles** » (MSA, Crédit Agricole, Groupama, Coopératives, FODSA, SAFALT, ADMR...) qui disposent également de 4 sièges.

Une autre partie des membres sont **nommés par leur structure** et non élus : les syndicats à vocation générale, le crédit Agricole, la «Mutualité Agricole» (MSA et Groupama), les coopératives agricoles, les CUMA, les propriétaires fonciers et les propriétaires forestiers (CDPF).

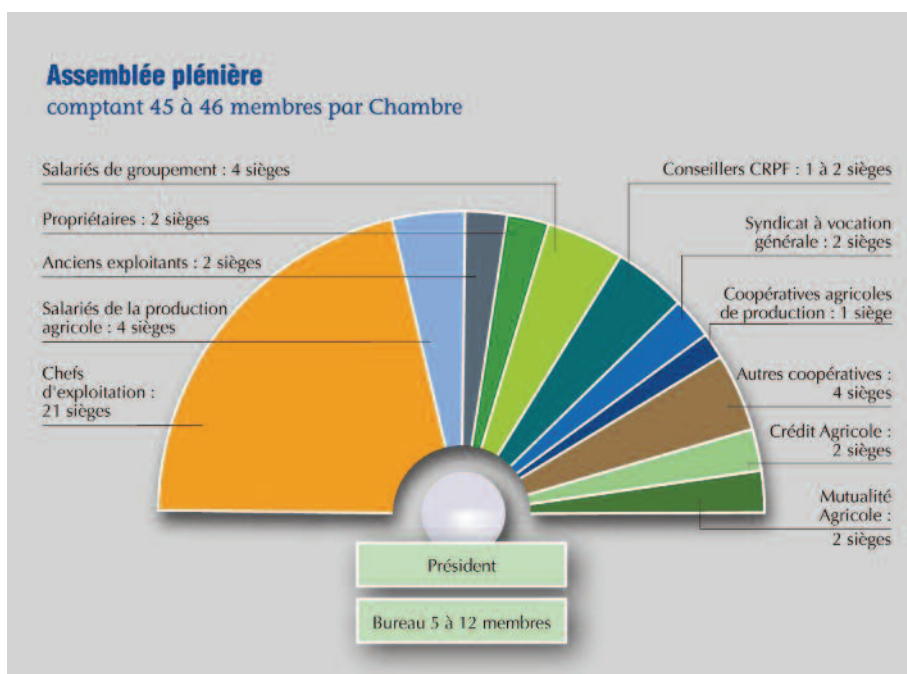
Selon certaines modalités, sont ensuite élus les **Chambres régionales** puis l'**APCA** ou Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, l'organe représentatif national.

Si tous les secteurs sont représentés, dans les faits, **l'agriculture au sens strict** tient la place principale.

QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2013 ?

Assurément le changement le plus visible sera la **mixité pour tous les collèges** pour tous les scrutins, avec obligation de présenter au moins une femme pour trois candidats.

Le type d'élection majoritaire et **proportionnelle au plus fort reste** peut légèrement avantager les listes qui n'obtiennent pas la majorité.



La liste qui obtient la majorité obtient d'office la moitié des candidats (par exemple, deux salariés sur quatre). La répartition des 2 autres se fait selon un mode de calcul proportionnel un peu complexe.

Y A-T-IL DES ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES DE CERTAINES CATÉGORIES ?

On constate que la **diminution du nombre d'agriculteurs** se poursuit (1700 agriculteurs de moins qu'en 2007) tandis que le nombre des salariés augmente.

Ainsi en de 2007 à 2013, on est passé de 975 **salariés de production** inscrits à 1148, soit **une augmentation** de + 15%. Les salariés des organismes sont passés de 3773 à 4100, soit + 11%, avec notamment une montée en puissance de l'ADMR.

Sauf volonté de sa part, une personne ayant les deux statuts, agriculteur et salarié est inscrit dans le collège agriculteur.

QU'EST-CE QUI PEUT ME MOTIVER À PARTICIPER À CE SCRUTIN ?

Les élus n'ont que la **légitimité** que chacun veut bien leur apporter. **Participer**

aux élections leur permet de vérifier qu'ils représentent bien l'ensemble des salariés.

Les **salariés de production**, on l'a dit, sont de plus en plus nombreux. Ils sont devenus incontournables pour faire tourner les exploitations agricoles. Ils seront de plus en plus **indispensables**.

Pour ne pas laisser les agriculteurs décider seuls de leur avenir, il est important que **les salariés soient présents collectivement et partie prenante de décisions qui les concernent** ou a minima qu'ils en soient informés.

Même s'ils n'ont pas la majorité des voix, ils sont là et peuvent si nécessaire faire **entendre leur voix**. Souvent leur simple présence tient lieu de modérateur et suffit à éviter tout dérapage.

A noter que la Chambre vote **une subvention de fonctionnement pour l'ASAVPA**.

Enfin, il faut savoir que le choix de telle ou telle liste a aussi des répercussions sur la **représentation nationale** des organisations syndicales de salariés agricoles par exemple pour les discussions de branches.